



Président : M. Paul J. F. LUSAKA (Zambie).

POINT 139 DE L'ORDRE DU JOUR

Situation économique critique en Afrique (suite)

1. M. DOMÍNGUEZ-RAMÍREZ (Mexique) [*interprétation de l'espagnol*] : Dans les termes les plus clairs et les plus objectifs, propres à une analyse rigoureuse, les représentants des divers Etats Membres et les fonctionnaires les plus qualifiés des Nations Unies se sont accordés sans équivoque à reconnaître que l'Afrique connaît une situation terrible, désastreuse, et qu'elle vit une tragédie humaine et sociale déchirante.

2. La délégation du Mexique vient à cette tribune, en cette heure cruciale pour le continent africain, pour offrir une nouvelle preuve de sa solidarité avec les nations africaines. Au cœur de l'Afrique, s'expriment d'une manière éclatante et dramatique les revendications les plus urgentes de peuples qui luttent depuis des années pour leur autonomie et leur développement et contre les adversités implacables de la nature, l'exploitation et l'injustice.

3. La communauté internationale a été émue par des faits graves — et parmi eux, le fait que plus de 150 millions d'êtres humains souffrent des atteintes de la désertification progressive et de la sécheresse persistante et qu'à l'heure actuelle, dans la seule Ethiopie, près d'un million de personnes, si invraisemblable que cela puisse paraître à la veille du XXI^e siècle, sont sur le point de mourir de faim. Les énormes dimensions humaines du problème et les dégâts sociaux et économiques qui affectent nombre de nations d'Afrique ont entraîné une véritable régression vers le sous-développement. Les faits sont irréfutables. Aujourd'hui, avec un élément démographique bien plus important et avec des besoins fondamentaux qui se sont multipliés, plusieurs pays ont régressé de 25 ans pour ce qui est de la qualité de vie. Leurs indices de référence sont tombés au niveau de ceux de 1960.

4. Dans ces circonstances et en reconnaissant, comme nous l'avons fait, le caractère extraordinairement sérieux de la situation de l'Afrique, il est néanmoins impérieux d'éviter les illusions; il faut évaluer la situation dans sa réalité. La crise de l'Afrique n'est pas apparue de manière subite et ce n'est pas non plus un phénomène isolé ou provisoire. Au contraire, elle montre d'une manière impressionnante les problèmes de survie affrontés par les nations qui, après la liquidation du colonialisme, sont nées à la vie politique indépendante et ont lutté pour jeter les bases de leur viabilité et de leur autosuffisance économique dans un contexte international de plus en plus défavorable et hostile.

5. La crise africaine prend aujourd'hui l'apparence d'une crise multiforme et multisectorielle — autrement dit, c'est une crise presque totale. Ce n'est pas seulement dans les domaines de l'alimentation, de la santé, du logement et de l'habitat que la crise a ses pires effets; c'est la production globale de biens, l'utilisation des ressources humaines, les transports, les communications, le secteur externe et tous les domaines de la vie économique et sociale qui sont menacés et perturbés par la crise. Dans ces circonstances, ce n'est pas seulement l'envoi, aujourd'hui ou pendant un an, ou pendant les cinq années à venir, de navires ou d'avions chargés de vivres, de vêtements et de médicaments qui parviendra, en fin de compte, à relever l'Afrique. Bien sûr, personne ne met en doute qu'une telle aide est, et restera, absolument vitale si l'on veut éviter un effondrement total, et l'on ne peut non plus contester que l'apport constant de cette aide représente un premier témoignage de la compréhension et de la solidarité des diverses nations envers les pays dévastés par la faim.

6. Néanmoins, il importe de ne pas reconnaître seulement la gravité conjecturale et éventuellement passagère de certaines des manifestations les plus importantes de la crise, telles que, notamment, celles de l'alimentation et de la santé, car en luttant contre elles on pourrait arriver à sauver provisoirement la vie de nombreux êtres humains. L'Afrique n'a pas seulement besoin d'une aide pour sa survie, et ce n'est pas seulement une telle assistance qu'elle demande. En réalité, l'action concertée et permanente dont a besoin l'Afrique est celle qui engendrerait des transformations structurelles de sa propre économie et du milieu international, en mesure de conjurer à tout jamais le danger imminent d'une réapparition chronique de ce drame. Le développement économique et le progrès social sont les seuls antidotes efficaces contre des catastrophes futures. C'est là le sens profond que doit avoir pour tout le monde l'engagement de solidarité qui s'élabore dans nos délibérations en cette instance de l'Organisation des Nations Unies.

7. Dans ce contexte, la condition indispensable au succès des actions que nous entreprendrons dépendra de notre pleine compréhension de la nature profonde et structurelle de la crise africaine, qui doit s'interpréter comme l'une des manifestations certainement les plus importantes de la crise économique mondiale.

8. Toutefois, l'heure de la solidarité et de l'action a sonné. Cette organisation a été créée à deux fins historiques primordiales : préserver la paix entre les nations et lutter pour le développement des peuples. Il n'existe aucun autre organe ni aucune instance meilleure, à laquelle les pays d'Afrique puissent recourir pour chercher et trouver l'appui qui les aide à traverser les heures difficiles qu'ils vivent actuellement et à les surmonter. L'organe approprié est ici, dans la demeure commune des nations.

9. De manière paradoxale, la situation à laquelle nous devons faire face pourrait être, pour la communauté des Etats Membres, une occasion exceptionnelle de montrer à l'évidence et de manière exemplaire son attachement aux principes de la Charte. L'heure est tout indiquée pour que l'Organisation des Nations Unies, à la veille du quarantième anniversaire de sa création, revivifie par une action solidaire l'esprit véritable du multilatéralisme.

10. Il est nécessaire à cette fin de reconnaître que notre formule commune d'action doit dépasser la simple notion d'une aide d'assistance, aussi importante et spectaculaire que celle-ci puisse être. Dans ce contexte, il faut absolument reconnaître et respecter le droit inaliénable des nations africaines elles-mêmes à définir les conditions et à assumer la responsabilité directe du relèvement de leurs économies.

11. A dire vrai, dans l'exercice permanent et exemplaire de cette responsabilité, nombreux sont les appels et les initiatives lancés par les représentants des pays africains en vue de surmonter la crise et de relever les défis portés à leur développement. On y voit figurer les plans régionaux pour combattre les effets de la désertification et de la sécheresse, le Plan d'action de Lagos¹; les propositions pour des décennies de développement industriel ainsi que pour les transports et les communications; le Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables²; le nouveau Programme substantiel d'action destiné à accroître pendant les années 80 l'aide aux pays les moins avancés³; la Déclaration d'Addis-Abeba sur la dette extérieure des pays africains⁴; la Déclaration de Harare sur la crise alimentaire en Afrique, adoptée en juillet par la treizième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique; la dixième réunion de la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique et son Mémoire spécial⁵ et le Programme de la Banque mondiale pour l'Afrique subsaharienne.

12. Ainsi, les pays du continent ont présenté en toute clarté à la communauté internationale les priorités, les domaines et le calendrier appropriés des actions à entreprendre pour résoudre la crise. Tout d'abord, il faut s'attaquer immédiatement aux problèmes des pénuries alimentaires et ramener au minimum indispensable la santé de millions de personnes affectées par la malnutrition et la maladie. En bref, il faut sauver des vies. Mais ensuite, il faudra assurer, aussi rapidement que possible, la reprise de la croissance économique et du développement de la région.

13. Le Secrétaire général, pour sa part, dans la note sur la situation économique critique en Afrique [A/39/627], qu'il a présentée à cette session, a suggéré la possibilité d'entreprendre, de toute urgence, un ensemble d'actions concertées de la communauté internationale qui, se fondant sur les priorités présentées par les pays africains, pourraient immédiatement avoir une importance décisive sur la situation existante. Ces mesures comprennent, grâce au rétablissement immédiat des flux financiers nets: l'arrêt de l'hémorragie de capitaux due à la dette extérieure; l'accroissement urgent des recettes à l'exportation des produits de base en raison du changement radical des relations de l'échange; l'établissement du Fonds commun pour les produits de base; l'augmentation de la production agricole pour la consommation interne; et

l'intensification de la lutte contre la désertification. Ce sont là des mesures fondamentales qui mériteraient que tous nos Etats prennent l'engagement en bonne et due forme d'entreprendre, le plus tôt possible, le relèvement économique de l'Afrique.

14. Un cri d'alarme a été lancé en cette instance pour attirer l'attention de la communauté internationale sur les perspectives sombres qui menacent l'avenir de nombreuses nations du continent africain si nous ne formulons pas et, bien entendu, si nous ne respectons pas notre engagement envers leur cause, pour assurer l'existence et le développement de ces pays. Au-delà de tout schéma politique ou idéologique, une telle possibilité est inadmissible et intolérable pour tout signataire de la Charte qui régit l'Organisation mondiale. C'est pourquoi la discussion par les Etats Membres des Nations Unies, aujourd'hui, à l'Assemblée et sous votre direction, Monsieur le Président, de formules susceptibles de mobiliser la volonté politique gouvernant les mécanismes de la coopération multilatérale et bilatérale est extrêmement encourageante.

15. Dans ces circonstances exceptionnelles, une véritable solidarité implique, indubitablement, que nous contribuions et coopérions avec les pays africains afin qu'ils puissent réaliser pleinement leurs droits et leurs aspirations légitimes d'accéder sans délai à la souveraineté, à l'indépendance et au plein développement de leurs peuples et reprendre ainsi, dans la liberté et la justice, le plein contrôle de leur destinée.

16. Dans la poursuite de ces nobles objectifs, le Mexique réitère aujourd'hui sa ferme solidarité. Il est disposé, dans toute la mesure de ses possibilités, à apporter sa coopération et son aide aux pays d'Afrique afin de contribuer à la réalisation de ces objectifs.

17. M. ZUMBADO JIMENEZ (Costa Rica) [*interprétation de l'espagnol*]: Ces dernières années, les discussions relatives à la crise économique du tiers monde ont très souvent porté sur le problème de sa dette extérieure, notamment en ce qui concerne l'Amérique latine. L'accent mis sur cet aspect du problème est dû essentiellement au danger que cette dette représente pour le système bancaire privé des pays les plus développés et, par voie de conséquence, pour la stabilité du système monétaire international. Mais le problème fondamental des pays latino-américains, ainsi que des autres pays en développement, n'est pas "la dette", qui n'est que la manifestation la plus évidente de la crise. Il n'est pas exagéré de dire que sans la détérioration des termes de l'échange et l'augmentation abusive des taux d'intérêt, ainsi que la contraction sans précédent des flux de capitaux, le problème de la dette n'existerait pratiquement pas en tant que tel.

18. Et si l'Amérique latine est victime de relations économiques internationales qui pénalisent la faiblesse et accroissent la vulnérabilité des pays les plus pauvres, la situation dans laquelle se trouve l'Afrique est beaucoup plus angoissante. Le continent africain a non seulement été victime d'une sécheresse prolongée et d'un processus accéléré de désertification, mais il a en outre subi une détérioration des termes de l'échange bien supérieure à celle qu'ont connue les autres pays en développement. Avec un niveau de revenu très bas et un déficit alimentaire aussi important, il ne saurait y avoir de marge de réduction: la moindre difficulté économique menace la survie de

millions d'êtres humains. Ainsi, alors que l'Amérique latine lutte pour maintenir un niveau de vie qui a été obtenu au cours d'un processus de croissance pratiquement ininterrompu pendant 20 ans, des millions d'Africains sont aux prises avec la famine et la mort.

19. Cependant, malgré des différences dramatiques d'intensité, les causes fondamentales des problèmes que nous rencontrons sont semblables, et nous devons continuer d'unir nos efforts dans la recherche d'un ordre économique international plus juste, plus rationnel et plus équitable.

20. Une division internationale du travail, qui nous permettra de diversifier notre appareil productif, est, bien entendu, l'objectif vers lequel convergent nos intérêts. La détérioration récente des termes de l'échange est due davantage à la chute précipitée des prix de nos exportations qu'à l'accroissement des prix de nos importations. En outre, on s'attend, à l'avenir, à une réduction des prix des produits primaires, compte tenu d'une tendance, depuis des années, à la baisse de la consommation de ces produits. Il convient donc que nous diversifions notre production et nos exportations afin de réduire le risque et de minimiser l'impact de cette éventualité. Cependant, tous les efforts pour diversifier nos économies se sont trop fréquemment heurtés aux barrières protectionnistes des pays développés, qui cherchent ainsi à maintenir leur suprématie en matière de production de biens, qu'il s'agisse de biens agricoles ou industriels, ou ils n'ont plus d'avantage comparé. Si ces pays ne procèdent pas à un ajustement de leurs propres structures de production et ne se consacrent aux domaines où ils possèdent un avantage comparé, non seulement ils perpétueront une répartition inefficace de leurs ressources, mais ils feront également entrave aux aspirations légitimes des pays en développement qui souhaitent diversifier leurs économies et réduire leur vulnérabilité extérieure.

21. Le renforcement du secteur agricole et de la sécurité alimentaire est un autre domaine qu'il convient de souligner. Il est un fait que toutes les nations aujourd'hui industrialisées ont connu l'expérience d'une révolution agricole avant leur révolution industrielle. Comme le Secrétaire général le souligne dans sa note sur la situation économique en Afrique [A/39/627], la priorité doit être donnée à l'accroissement de la production agricole de ce continent, en vue non seulement de l'exportation mais, ce qui est plus important, de l'élimination du terrible déficit alimentaire qui caractérise la situation. C'est un problème particulièrement complexe qui, comme le souligne le Secrétaire général, met en jeu, en plus des conséquences de la sécheresse, "les politiques de prix et de crédit, la répartition des investissements, les activités de recherche-développement et les stratégies en matière de sécurité alimentaire" [*ibid.*, par. 10].

22. Le 19 octobre, lors de la célébration de la Journée mondiale de l'alimentation, nous avons pu entendre, ici même, le professeur John Kenneth Galbraith, parler du système agricole et des erreurs que l'on avait commises en transférant des politiques ou des idéologies, quelles qu'elles soient, qui ne s'adaptent pas nécessairement aux circonstances caractérisant le niveau de développement des nations qui avaient très récemment accédé à l'indépendance. Il a notamment souligné le danger de transférer à l'agriculture des

notions idéologiques relevant davantage d'un monde plus industriellement mûr. Le professeur Galbraith a mis particulièrement l'accent sur le fait que le système agricole a pour principal objectif de répondre aux besoins de stabilité et d'efficacité économique. Dans cette optique, le cultivateur qui est propriétaire de sa terre est un élément clef.

23. En effet, le petit propriétaire, établi sur sa parcelle de terre, constitue l'une des caractéristiques communes des systèmes agricoles réussis. L'expérience de mon pays, au début de son indépendance, est pertinente à cet égard. Il est un fait historiquement reconnu que la base de la démocratie du Costa Rica repose sur la démocratie économique qui a caractérisé les relations des propriétaires au début de la période coloniale. Pendant cette période, il n'existait pas, au Costa Rica, d'importants propriétaires fonciers. Aucune masse ne pouvait être exploitée comme main-d'œuvre. Ceux qui sont venus dans cette colonie pauvre ont dû travailler la terre de leurs propres mains, ce qui a limité la superficie dont pouvait s'occuper une famille. Aujourd'hui, nous estimons que la défense de la répartition de la propriété foncière représente l'un des défis les plus importants pour la survie de la démocratie au Costa Rica.

24. Il ne s'agit pas ici de bâtir une théorie contre le rôle de l'Etat ou contre la planification du processus de développement. Le rôle du propriétaire cultivateur, en tant qu'agent de développement dans les sociétés agricoles, doit être respecté, tant dans les économies de marché que dans les pays qui attachent une plus grande importance à la planification. La grande propriété, qu'elle soit privée ou collective, a constitué très souvent un obstacle sérieux aux souhaits des peuples de surmonter une situation de sous-développement et a fréquemment été source d'instabilité politique et sociale.

25. Très souvent, nous nous perdons dans un maquis de statistiques. Les indicateurs économiques accaparent souvent notre attention au détriment de ce qui importe véritablement : les conséquences des problèmes économiques sur la vie des gens. En aucun autre lieu du monde, elles ne sont plus dramatiques que sur le continent africain.

26. Dans un pays riche, la récession entraîne une diminution de la consommation, surtout des produits qui ne sont pas essentiels ou qui sont même parfois surperflus. Dans un pays pauvre — et cela est encore plus dramatique dans les pays les plus pauvres — la crise signifie faim, mort de femmes, d'enfants et d'hommes, êtres humains mis dans l'impossibilité de réaliser leur potentiel.

27. Dans sa note sur la situation économique en Afrique à laquelle j'ai déjà fait référence, le Secrétaire général a proposé une série de mesures que l'Organisation des Nations Unies devrait entreprendre, basées sur les priorités définies par les pays de la région. Mon gouvernement appuie pleinement les propositions du Secrétaire général. A cet égard, il convient de mentionner tout particulièrement les mesures proposées afin qu'une attention plus grande soit apportée aux besoins de la moitié de la population africaine la plus vulnérable, les enfants. La communauté internationale doit répondre à l'appel lancé pour promouvoir une révolution en faveur de l'enfance. En aucun autre lieu de notre planète, cet effort

ne se justifie plus qu'en Afrique, surtout dans les pays de ce continent qui sont les plus dépourvus et les plus touchés par la crise internationale et la faim. Cette révolution est à notre portée du point de vue technique; en outre, elle est indispensable pour mettre ce que nous avons de plus précieux dans nos sociétés à l'abri de la brutalité et de l'irrationalité des fluctuations de l'économie internationale ou des conditions climatiques.

28. Willy Brandt, dans *Crise commune*, publié en 1983, a dit :

“Nous oublions trop souvent qu'aujourd'hui encore la profondeur de la souffrance humaine est immense. Toutes les deux secondes de cette année, un enfant mourra de faim ou de maladie. Et aucune statistique ne peut exprimer ce que représente la vue d'un seul enfant qui meurt⁶.”

29. En axant l'attention sur la tragédie des membres de la société africaine qui représentent son avenir et en répondant de façon urgente à leurs nécessités les plus vitales, on contribuerait sans doute à l'instauration d'un climat propice aux manifestations de volonté politique pour procéder aux changements nécessaires qui feront du sous-développement un chapitre de l'histoire de nos peuples et non plus la dure réalité du présent.

30. M. XIE (Chine) [*interprétation du chinois*] : Etant donné que l'Afrique connaît actuellement une situation économique critique, la présente session de l'Assemblée générale a inscrit ce point à son ordre du jour et lui a accordé une place prioritaire, mesure absolument nécessaire et des plus opportunes. Nous espérons sincèrement que les délibérations sur cette question aboutiront à des résultats positifs qui satisferont aux souhaits les plus sincères du peuple africain.

31. Depuis que le Secrétaire général a pris des initiatives concernant la situation de l'Afrique, au mois de janvier dernier, nous avons d'autres occasions de comprendre ce que représente la situation économique critique de l'Afrique. Il y a quelques jours de cela, nous avons reçu le rapport [A/39/594] et la note [A/39/627] du Secrétaire général consacrés à cette question, qui présentent un tableau alarmant et choquant des conditions économiques et sociales actuelles de l'Afrique et qui comportent en même temps des propositions utiles sur les moyens permettant de résoudre les difficultés que connaissent les pays africains. Grâce à ces documents nous sommes mieux à même de comprendre la situation et d'agir comme il convient.

32. De vastes régions du continent africain au sud du Sahara sont actuellement plongées dans des crises économiques et sociales profondes, dont les causes sont multiples. La majorité des pays africains ont accédé à l'indépendance et sont parvenus à la libération nationale après des luttes ardues, et ils ont réalisé certains progrès sur la voie du développement économique national. Cependant, un régime colonialiste prolongé a entraîné de graves problèmes de structure dans leurs économies et le système économique international actuel impose de nombreux obstacles à leur développement. Par conséquent, il leur est difficile de se libérer rapidement de leur dépendance vis-à-vis des pays à économie de marché développée, ce qui est un legs

de l'histoire, et ils sont encore moins capables de résister aux vicissitudes de l'économie internationale.

33. La crise économique qu'ont connue les pays occidentaux développés au début des années 80 a gravement frappé les économies fragiles de l'Afrique, qui en est devenue la principale victime. La baisse des prix des produits de base et la détérioration des termes de l'échange ont entraîné une chute brutale de leurs recettes à l'exportation. La baisse de la valeur réelle de l'aide publique au développement de même que d'autres flux de capitaux ont entraîné de graves pénuries de fonds pour leur développement. Des taux d'intérêt élevés ont notablement alourdi le fardeau de leur dette. Des facteurs extérieurs négatifs ajoutés à des années successives de grave sécheresse et d'autres calamités naturelles, ainsi que l'accélération de la désertification, ont entraîné un ralentissement de leur croissance économique, d'où des récoltes très insuffisantes et une sous-utilisation de leur capacité industrielle. C'est ainsi que le revenu par habitant a diminué et que des pénuries alimentaires affectent plus de 100 millions de personnes qui souffrent de la famine et de la malnutrition; dans certains cas même, on assiste à la scène tragique qu'offre la famine généralisée. La région de l'Afrique située au sud du Sahara lutte désespérément pour sa survie.

34. Les pays africains se sont eux-mêmes efforcés, par tous les moyens, d'apporter des changements à la situation économique actuelle. La Déclaration d'Engagement de Monrovia de même que le Plan d'action de Lagos et l'Acte final de Lagos, adoptés après la Déclaration, ont donné la preuve de la perspicacité et de la détermination des pays africains, qui veulent devenir autosuffisants et réaliser leur développement économique grâce à l'autosuffisance collective. Cependant, les difficultés auxquelles font face les pays africains, compte tenu de leur gravité et de leur ampleur, ne sauraient guère être surmontées que par les seuls efforts de l'Afrique. Les Africains ont besoin de toute urgence du plein appui de la communauté internationale.

35. La situation économique critique en Afrique fait l'objet d'une attention internationale accrue depuis que le Secrétaire général a lancé un appel en faveur de la solution des questions qu'elle soulève et d'une réponse internationale concertée. Le Conseil économique et social a inscrit cette question à l'ordre du jour de sa seconde session ordinaire de 1984 en tant que point prioritaire et a procédé à des consultations prolongées à ce sujet. La FAO, le PNUD, la Banque mondiale et d'autres organes et organisations du système des Nations Unies ont déjà agi ou agissent à cet égard. Des donateurs bilatéraux ont également contribué ou se préparent à contribuer au redressement de la situation. Nous avons noté que la communauté internationale parvient progressivement à une compréhension commune de la gravité et de l'urgence de la situation ainsi que de ses incidences politiques et sociales éventuelles. On est sur le point d'arriver à un consensus général concernant le besoin et la portée de mesures à adopter ainsi que de leur ordre de priorité.

36. Premièrement, comme cela a été indiqué dans le Mémoire spécial sur la crise économique et sociale en Afrique⁵, adopté à la dixième réunion de la Conférence des ministres de la Commission écono-

mique pour l'Afrique, l'Afrique doit relever un double défi : des problèmes urgents qui exigent une solution immédiate et des problèmes à moyen et à long terme dans le domaine du développement qui doivent être également réglés. A l'heure actuelle, il y a un besoin urgent d'aide alimentaire et financière, d'accroissement de l'aide publique au développement, de prêts sans intérêt ou à un taux d'intérêt très bas, ce qui permettrait d'alléger la situation dans le domaine de l'approvisionnement en aliments et en eau, des soins de santé primaires, de la fourniture d'énergie et des services de transport, tout cela étant vital pour l'économie nationale. Même si nous prenons des mesures d'urgence, nous ne pouvons pour autant oublier qu'il faut appuyer fortement le développement économique de l'Afrique à moyen et à long terme. Il faut s'efforcer en particulier d'aider les pays africains à surmonter des facteurs extérieurs défavorables et de créer un environnement international favorable au développement de leurs économies. Ce n'est qu'ainsi qu'ils pourront progresser dans le développement de leur agriculture, de leur industrie, de leur infrastructure et de leurs ressources humaines et améliorer petit à petit leur structure économique fondamentale, et ainsi ils pourront aborder le développement économique grâce à l'autosuffisance et faire face à des situations de crise.

37. Deuxièmement, nous estimons que les programmes d'aide au niveau international doivent être à la fois coordonnés et relativement souples. Il est souhaitable d'organiser des tables rondes aux niveaux international, régional et national afin de coordonner les activités des organisations internationales, des donateurs et des bénéficiaires. Cependant, étant donné les circonstances et les besoins en développement variés des différents pays, les programmes au niveau international devraient se fonder sur les plans de développement au niveau régional, et particulièrement national, en vue de répondre aux besoins précis de chaque pays de manière souple grâce à des programmes prioritaires et d'exploiter rationnellement les ressources afin de retirer tous les avantages possibles de l'assistance.

38. Troisièmement, le rôle des pays africains est essentiel lorsqu'il s'agit de mettre au point des politiques pour leur développement économique. Nous avons noté que plusieurs pays africains, tout en formulant des plans de développement destinés à résoudre leurs problèmes actuels, s'efforcent de réviser leurs politiques, ce qui est tout à fait louable. Il est souvent inévitable de réviser certaines politiques si l'on veut surmonter efficacement les difficultés et favoriser le développement de l'économie. Les organisations internationales et les pays donateurs peuvent également, en s'appuyant sur leurs connaissances et leur expérience, présenter des propositions d'ajustements raisonnables aux pays africains qui pourraient les aider à parvenir à des résultats meilleurs et plus rapides dans leur processus d'adaptation. Cependant, il importe d'indiquer qu'en fin de compte il incombe aux pays africains eux-mêmes de déterminer leurs politiques, compte tenu de leurs situations nationales respectives. La communauté internationale devrait leur accorder une assistance matérielle et technique active afin qu'ils puissent améliorer leurs politiques et mener à bien leurs programmes de développement national. Il ne serait pas conforme aux normes régissant les relations internationales — on irait à contre-objec-

tif —, que d'exagérer l'effet des ajustements de la politique nationale des pays africains ou de leur demander uniformément d'adopter certaines réformes indépendamment de leurs conséquences économiques, politiques et sociales, ou de leur accorder de l'aide sous réserve de ces réformes.

39. On a fait un certain nombre de suggestions et proposé divers programmes pour remédier à la situation économique critique en Afrique. Point n'est besoin de dire que ces propositions et ces programmes sont importants. Cependant, ce qui l'est plus encore, c'est d'agir rapidement de manière efficace et pratique. Autrement, toutes ces idées ne vaudront guère plus qu'un chiffon de papier. Nous espérons qu'au cours de la présente session l'Assemblée générale prendra sans retard des décisions concernant cette question. Nous lançons un appel à tous les pays qui peuvent fournir une assistance, notamment aux pays développés, afin qu'ils s'engagent expressément à assister de manière active et généreuse les pays africains.

40. Les Chinois et les Africains ont un même passé plein d'amertume et font face à la même tâche : développer leur économie et construire leur pays. Ils ont toujours fait cause commune et se sont toujoursentraîdés. Ils ont une destinée commune et partagent les mêmes sentiments. Si la Chine est un pays à bas revenu, avec une économie sous-développée, elle s'est cependant toujours efforcée, malgré ses difficultés, d'aider et appuyer les pays africains. De manière bilatérale, la Chine a fourni une aide à bien des pays africains pour des projets concernant les terres arables, l'irrigation et des constructions infrastructurelles telles que les routes et les ponts ainsi que les services de santé. La Chine coopère étroitement, sur le plan économique, avec beaucoup de pays africains. Etant donné la situation actuelle en Afrique, la Chine a augmenté cette année son aide bilatérale à certains pays africains et leur a fourni de nouveaux secours alimentaires d'urgence. La Chine continuera de verser ses contributions dans les limites de ses capacités.

41. Le continent africain est habité par une population industrielle et doté de ressources naturelles riches. Ses perspectives de développement sont immenses. Nous pensons que, grâce à l'appui de la communauté internationale et grâce à leurs propres efforts, les pays et peuples africains pourront surmonter les difficultés auxquelles ils font face maintenant et puiser à même leur potentiel économique afin de créer une économie africaine fondée sur l'autosuffisance et marquée par la vigueur et la vitalité.

42. M. NATORF (Pologne) [*interprétation de l'anglais*] : C'est la première fois dans l'histoire de l'Organisation que nous avons à faire face à la destruction sans précédent de l'économie de tout un continent. La situation qui menace non seulement le présent mais également l'avenir du peuple africain se passe de commentaires. Recherchant les causes fondamentales de ce phénomène, nous pouvons dire sans l'ombre d'un doute que la situation actuelle ne découle pas de faits imprévus qui viennent d'arriver.

43. Nous partageons le point de vue exprimé par le Secrétaire général dans son rapport relatif à la situa-

tion économique et sociale critique en Afrique selon lequel :

“La crise économique et sociale actuelle de l’Afrique résulte de l’action cumulative de divers facteurs internes et externes — insuffisance des ressources, lenteur de la croissance économique, faiblesse des structures, récession économique mondiale, conflits et mauvaises conditions climatiques⁷.”

Dès avant 1980, les problèmes économiques qui se posaient à ce continent se traduisaient par une croissance économique lente, des taux d’inflation accélérés, des déficits de plus en plus importants de la balance des paiements. Dans la plupart des cas, la sécheresse et la désertification, conséquences directes de conditions climatiques défavorables, complétaient ce sombre tableau. Depuis lors, la récession économique mondiale a encore accentué l’impact défavorable de différents facteurs. L’Afrique a subi plus gravement que toute autre région la détérioration des termes de l’échange. Des emprunts excessifs auprès de l’étranger qui ont eu pour résultat de diminuer le flux de l’aide en termes réels, des taux d’intérêt élevés et les fluctuations des taux de change ont conduit à un accroissement spectaculaire de la dette extérieure portant cette dernière à 150 milliards de dollars. En Afrique subsaharienne où la situation est extrêmement critique, la production alimentaire par habitant a baissé d’environ 1 p. 100 par an depuis plus d’une décennie. Plus de 150 millions de personnes sont menacées de famine et de malnutrition. Même actuellement, malgré certains aspects positifs de l’économie mondiale, les perspectives qui s’offrent à la plupart des pays africains pour 1984 et au-delà ne sont pas meilleures. La situation tragique que connaît depuis peu l’Ethiopie confirme ces appréhensions.

44. Cependant, ce n’est là qu’une des causes de la situation désastreuse en Afrique. La crise du continent africain doit également être perçue à partir du climat politique d’ensemble. Depuis plusieurs années l’environnement politique international caractérisé par une détérioration générale de la situation politique, une tension accrue, des risques d’affrontement accompagnés par une course accélérée aux armements et un climat de méfiance et de suspicion ne font que réduire les possibilités de résoudre les problèmes économiques très aigus. Le cas de l’Afrique montre à l’évidence que les tentatives faites pour détourner l’attention des menaces essentielles posées à la vie internationale, en ne mettant en relief que certains de leurs aspects et en les scindant de manière artificielle, sont bien naïves et ne permettent pas de solutions durables.

45. Enfin, le passé colonial du continent et le néo-colonialisme actuel constituent l’une des principales raisons des difficultés présentes et de la situation de régression dans laquelle se trouve l’Afrique. Les anciennes puissances coloniales qui ont ruiné de nombreuses régions du monde ne peuvent nier leur responsabilité immense dans la situation actuelle de l’Afrique. En outre, la politique néocolonialiste qu’elles ont poursuivie depuis la décolonisation politique de l’Afrique et d’autres continents aggrave la situation économique et politique déjà difficile de nombreuses régions en voie de développement. En consé-

quence de cet environnement politique défavorable de nombreux conflits armés se sont produits en Afrique, menaçant davantage encore la stabilité politique et économique des pays de la région et soumettant les fragiles économies africaines au lourd fardeau imposé par des dépenses militaires accrues. Seul un renversement des tendances qui menacent actuellement la paix et la sécurité internationales pourrait créer des conditions propres à trouver des solutions durables et bénéfiques aux problèmes cruciaux de développement socio-économiques, y compris ceux de l’Afrique.

46. Cependant, la Pologne reconnaît que l’ampleur et la gravité de la crise économique et sociale en Afrique nécessitent des mesures immédiates. C’est pourquoi nous nous félicitons de l’initiative prise par les pays africains pour fixer l’attention, au cours de la présente session de l’Assemblée générale, sur leur tragédie. Il est regrettable qu’en raison de la position adoptée par certains pays occidentaux il n’ait pas été possible, lors de la session de juillet du Conseil économique et social, de mettre au point un accord sur cette question d’une haute priorité.

47. La Pologne se félicite vivement du rôle déterminant joué par les gouvernements africains pour surmonter la crise économique et sociale dans la région. Le Plan d’action de Lagos fournit un cadre utile pour leurs actions individuelles et conjointes. Nous reconnaissons et appuyons sans réserve leur droit inaliénable à la réalisation de ce plan, compte tenu des besoins et des priorités de leurs nations respectives. Faut-il rappeler que le Mémoire spécial sur la crise économique et sociale en Afrique, adopté à la dixième réunion de la Conférence des ministres de la Commission économique pour l’Afrique et la dix-neuvième session de la Commission, déclarait notamment que

“le développement de [l]’économie [des Etats africains] incombe au premier chef à [leurs] gouvernements et à [leurs] populations... Néanmoins, en raison de l’ampleur et de la complexité du problème, il est nécessaire d’obtenir d’urgence une aide massive de la communauté internationale pour compléter et étayer les efforts que [les Etats africains déploient], individuellement et collectivement, pour faire face à la crise⁸.”

48. Depuis le début de cette crise, le système des Nations Unies a pris une part déterminante dans les activités entreprises par la communauté internationale afin d’en réduire les effets. Cependant, l’action de la CEA, de la FAO, du PNUD, de l’ONUDI, de l’OMS et de nombreuses organisations — action que nous apprécions à sa juste valeur — ne devrait pas se limiter à fournir une assistance immédiate aux pays africains dans le besoin mais également favoriser et coordonner le cas échéant les efforts multilatéraux visant à modifier les structures économiques et les mécanismes existants et à créer un ordre économique mondial nouveau et équitable. Nous espérons sincèrement que l’Assemblée générale sera en mesure de mettre en relief les causes réelles de la situation critique en Afrique et de mettre au point un programme global d’activités destiné à en combattre les conséquences, dans une perspective à court et à long terme. Nous ne devons épargner aucun effort pour contribuer à cette tâche extrêmement importante. Nous ne pou-

vons pas admettre qu'un continent potentiellement aussi riche soit aussi en retard sur le plan du développement à cause d'un passé d'occupation et de domination coloniales. Il faut aider l'Afrique à retrouver sa place dans le processus de coopération entre nations. Nous souscrivons pleinement à l'opinion exprimée par le Secrétaire général dans le rapport que j'ai précédemment évoqué, selon laquelle :

“Le développement des ressources humaines constitue une priorité de premier plan en Afrique. Il faut que sans tarder le personnel qualifié élabore et applique des programmes d'urgence. Il importe, plus encore, à long terme, de développer la capacité de gestion et d'administration, tant publique que privée, nécessaire à ces pays, ainsi que de former des techniciens, des scientifiques et de la main-d'œuvre qualifiée. A moins que les pays d'Afrique ne développent et n'utilisent pleinement leurs propres ressources humaines, ils continueront à être tributaires du monde extérieur⁹.”

49. Pour sa part, la Pologne continue d'apporter son aide aux pays africains grâce à différents moyens de formation, y compris sur le plan de l'éducation à tous les niveaux. Les étudiants africains constituent une grande part des 2 500 boursiers en provenance des pays en développement inscrits dans nos universités. Quelque 3 000 spécialistes polonais hautement qualifiés travaillent dans les pays en développement, principalement en Afrique.

50. Le commerce et la coopération avec l'Afrique ont grandement contribué à l'expansion de notre coopération et de notre commerce avec les pays en développement. Leur part dans notre commerce augmente. Je voudrais indiquer ici que 47 p. 100 des exportations polonaises vers les pays en développement sont destinées aux pays africains tandis que les importations en provenance de ces pays constituent l'un des courants commerciaux les plus dynamiques des années 80 en ce qui concerne notre commerce global avec les pays en développement. Je voudrais ajouter qu'en Pologne un nouveau plan de préférences tarifaires pour les pays en développement est en vigueur depuis le début de 1981, accroissant les possibilités d'exportations des pays africains dans leur commerce avec la Pologne. Conformément à ce plan, tous les produits qui proviennent et qui sont directement importés des 30 pays les moins avancés sont exemptés de taxes. La Pologne a développé une coopération féconde avec de nombreux pays de la région, y compris ceux de l'Afrique subsaharienne, notamment la République fédérale du Nigéria, l'Angola, le Bénin, l'Éthiopie et de nombreux autres.

51. Pour terminer, je voudrais souligner que, malgré nos propres problèmes économiques, nous sommes prêts à participer activement aux nombreuses actions de l'Organisation des Nations Unies en vue d'améliorer la situation en Afrique; nous sommes également prêts à étendre davantage encore notre coopération bilatérale et notre commerce avec les pays africains.

52. M. GOLOB (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : A sa seconde session ordinaire, en juillet dernier, le Conseil économique et social, à l'unanimité et sans réserve, a décidé d'examiner en priorité tous les problèmes découlant de la situation économique critique en Afrique. La Yougoslavie, qui a pris part à ce débat, estime que cette décision était parfaitement

justifiée. Nous croyons que la communauté internationale se rend parfaitement compte que la crise qui assaille les pays africains a assumé des dimensions que l'on ne peut plus tolérer, non seulement pour des raisons économiques, sociales et politiques, mais aussi et surtout parce que, pour de nombreux pays et peuples, l'élimination de la faim et de la malnutrition est une nécessité fondamentale. Lorsque la vie et la survie même des gens sont menacées, cela doit être au premier plan de nos préoccupations.

53. Le Conseil économique et social a déployé des efforts considérables pour traduire en mesures et actions concrètes les initiatives visant à accorder un secours d'urgence et une assistance adéquate aux pays africains. Il faut espérer que ces efforts n'aient pas été vains. Il appartient maintenant à l'Assemblée générale de faire de son mieux pour contribuer efficacement à surmonter cette situation dramatique et aider les peuples et pays du continent africain à s'engager dans le voie du développement économique et social, voie qui mènera à la stabilité.

54. Je voudrais exprimer une fois de plus notre reconnaissance au Secrétaire général pour les efforts qu'il déploie afin d'appeler l'attention de la communauté internationale sur ces questions cruciales. La déclaration qu'il a faite et les rapports qu'il a présentés à l'Assemblée générale ne font que confirmer que tout retard dans la prise de mesures indispensables pourrait avoir les conséquences les plus tragiques pour les pays et les populations du continent africain, et pour la communauté internationale dans son ensemble.

55. Les rapports du Secrétaire général indiquent que de nombreux pays africains souffrent de défauts structurels. Toutefois, en même temps, il est dit que leur situation précaire est en grande partie due à un environnement économique international défavorable. Les pays africains et autres pays en développement qui se trouvent dans une situation difficile semblable n'ont aucune influence sur ces facteurs — d'où la responsabilité, avant tout, des pays développés d'amorcer un processus permettant d'éliminer ces facteurs.

56. Sans entrer dans le détail de nombreuses données, il suffira d'appeler l'attention sur les conséquences menaçantes du fait que le revenu par habitant des pays africains n'a fait que décroître depuis 1980, à un taux annuel moyen de 4,1 p. 100. En 1983, les exportations ont accusé la diminution annuelle la plus grande depuis 1974. La dette extérieure a atteint la somme incroyable de 150 milliards de dollars, et le financement à des conditions de faveur a diminué en termes réels. Tous ces facteurs écrasants, avec les conséquences néfastes de la sécheresse et d'autres catastrophes naturelles, ont sapé les conditions fondamentales de vie et de survie des peuples de ces pays. Malgré tous leurs efforts, ils ne seront pas en mesure de surmonter à eux seuls ces grandes difficultés. La réponse positive de l'Assemblée générale aux appels à l'assistance et à la coopération constitue donc une responsabilité politique, économique et humanitaire de la plus haute priorité, et il n'y a pas d'autre option.

57. La Yougoslavie, en tant que pays en développement non aligné, comprend pleinement les problèmes que connaissent les pays africains. Bien qu'elle se heurte elle-même à des difficultés économiques considérables, elle aide la majorité des pays africains et coopère avec eux dans les limites de ses possibili-

tés. Son assistance économique comprend une aide alimentaire, l'envoi de machines agricoles, d'équipements lourds et de logements préfabriqués, etc. Au cours des cinq dernières années, cette assistance a atteint la somme de 36 millions de dollars. En outre, nous avons fourni une autre assistance humanitaire représentant plus de trois millions de dollars.

58. L'assistance scientifique et technique est organisée grâce à des projets de recherche et d'étude, et environ 3 000 experts yougoslaves ont participé jusqu'à présent à l'exécution de ces projets. Aujourd'hui, il y a plus de 1 000 experts yougoslaves dans les pays africains. Jusqu'à présent, quelque 3 000 étudiants venant des pays africains ont étudié en Yougoslavie et, aujourd'hui, quelque 400 étudiants africains ont reçu des bourses du Gouvernement yougoslave.

59. A notre avis, un aspect important de la coopération a été réalisé grâce aux crédits qui ont été accordés à des conditions de faveur pour l'importation de biens d'équipement, de navires et autres projets d'investissements.

60. La Yougoslavie s'efforce notamment de fournir une assistance par la voie multilatérale également — c'est-à-dire par le truchement de l'Organisation des Nations Unies et dans le cadre de la coopération entre les pays en développement. La Yougoslavie continuera de faire de son mieux pour participer à l'action globale de la communauté internationale visant à alléger et à surmonter la situation économique critique en Afrique.

61. M. AHOYO (Bénin) : Nous voilà, aujourd'hui, en train de débattre de ce que nous avons convenu d'appeler par euphémisme la "Situation économique critique en Afrique", alors que les appels désespérés que nous n'avons jamais cessé de lancer jusque-là à la communauté internationale sont demeurés sans écho. Euphémisme, parce que ni la crudité des mots ni le pathétique des discours qui sont aujourd'hui prononcés du haut de cette tribune ne suffiront à donner du drame que vit actuellement l'Afrique toute son ampleur catastrophique.

62. Aujourd'hui, il ne s'agit pas de rechercher les responsabilités, je veux dire celles de l'Afrique elle-même, mais aussi celles, bien plus graves, des nantis qui, égoïstement ou parcimonieusement, nous ont chichement mesuré leur assistance. La situation est trop grave.

63. Ce dont il s'agit aujourd'hui, c'est qu'une analyse sereine de la crise économique et sociale qui frappe le continent africain accroisse notre prise de conscience. Il s'agira surtout d'adopter des mesures efficaces pour éviter que cette crise, essentiellement conjoncturelle, ne ruine irrémédiablement les structures encore fragiles des économies africaines.

64. La crise que vit aujourd'hui l'Afrique, continent le moins développé où se situent 26 des pays les moins avancés sur les 36 que compte le monde, nécessite une approche nouvelle orientée dans les principales directions pour accroître la capacité de défense des gouvernements africains contre les effets négatifs de la crise. Il s'agit en réalité de définir, de soutenir et de mener à bien une politique et une gestion économique globale. L'assistance des donateurs et des organismes du système des Nations Unies est indispensable. Des efforts concertés des pays africains

eux-mêmes et des membres de la communauté internationale sont nécessaires. Ces actions portent, selon ma délégation, sur deux volets, à savoir la situation d'urgence et les besoins et les problèmes à moyen et à long terme.

65. Les situations d'urgence ou critiques abondent dans les pays de chacune des cinq sous-régions africaines depuis 1983 — c'est le cas en 1984 et ce le sera en 1985 —; ces situations d'urgence sont principalement le résultat d'une sécheresse persistante et de la désertification continue. Les conséquences inévitables en sont : la pénurie alimentaire et la menace de la famine; le manque d'eau; la décimation du cheptel; l'augmentation de la malnutrition; les importations massives de vivres; les déplacements massifs des populations et du cheptel touchés. Les cas de situations d'urgence ont été recensés dans 36 pays africains pour la période considérée.

66. C'est ici le lieu de reconnaître les efforts réalisés de part et d'autre, en particulier par les organismes et les pays donateurs, pour faire face à de telles situations qui persistent actuellement en Afrique orientale, et d'une façon dramatique en Ethiopie. La communauté internationale, en accord avec les pays bénéficiaires, doit améliorer les opérations d'intervention rapide pour que l'aide parvienne vraiment aux populations effectivement touchées. Il s'agit d'un travail déterminé, qui augmentera la capacité d'intervention des systèmes actuellement existants.

67. Face à la crise économique mondiale non endiguée à cause du manque de volonté politique et de l'égoïsme de certains pays, les pays d'Afrique sont désarmés et en subissent sévèrement les contrecoups impitoyables. Ces derniers ressentent plus cruellement les effets de la crise économique à cause des conséquences lointaines et récentes d'un passé historique qui a profondément marqué le continent sur les plans politique, humain et écologique.

68. La crise économique mondiale a donc des incidences sérieuses sur toute l'économie du continent. Tous les indicateurs économiques indiquent que l'Afrique souffre de profonds maux économiques : baisse constante du produit national brut; détérioration des termes de l'échange; baisse des exportations; augmentation de la dette extérieure; inflation; chômage; manque de capitaux dû aux difficultés d'accès aux marchés financiers internationaux.

69. La situation économique du continent est aussi affectée par la dégradation et la perte des terres agricoles, la destruction des pâturages, l'épuisement des eaux souterraines et le déboisement caractéristique en Afrique occidentale.

70. Ce bref aperçu de la situation économique des pays d'Afrique montre clairement qu'il faut réagir dans une optique plurisectorielle.

71. Il convient d'abord d'agir sur les secteurs les plus touchés par la crise, à savoir : l'alimentation; l'agriculture; l'approvisionnement en eau; les transports; le stockage; la distribution; le déplacement des populations; les problèmes sanitaires; l'énergie; et l'environnement. C'est ici le lieu de signaler l'importance que revêt une planification ordonnée et concertée de toutes les situations d'urgence, de manière à suivre leur évolution à moyen et à long terme. Tous les gouvernements africains, les donateurs bilatéraux

et les organismes multilatéraux sont concernés par cette planification indispensable pour une meilleure coordination de l'assistance aux pays touchés.

72. Un autre aspect important de la crise concerne les dettes extérieures et leur service, la requête des pays du tiers monde en faveur de l'allègement de la dette, de même que le problème de la révision ou de la modification des conditions des dettes multilatérales.

73. Les pays donateurs et les pays africains doivent accorder une attention particulière aux besoins structurels à plus long terme. Le rapport récent de la Banque mondiale intitulé *Programme d'action concertée pour un développement stable de l'Afrique au sud du Sahara* constitue un cadre utile pour des actions concertées.

74. En tout état de cause, comme l'a si bien souligné le Secrétaire général dans sa note : "Quelle que soit la nature des actions à mener, le besoin de concertation et de coopération... domine l'ensemble de la riposte à apporter à la crise de l'Afrique." [Voir A/39/627, par. 18.]

75. M. KIILU (Kenya) [interprétation de l'anglais] : Ma délégation se félicite de la décision prise par l'Assemblée générale d'inscrire la question de la Situation économique critique en Afrique à l'ordre du jour de sa trente-neuvième session, pour y être examinée en séance plénière. On ne saurait trop insister sur l'importance que revêt ce point. L'examen de cette question par la seconde session ordinaire du Conseil économique et social, en juillet de cette année, est toujours présent dans nos mémoires.

76. Monsieur le Président, permettez-moi de vous exprimer la reconnaissance de ma délégation pour l'intérêt que vous avez manifesté envers la situation économique critique qui règne en Afrique. En fils authentique de l'Afrique, vous connaissez les problèmes posés aux fragiles économies des pays africains par la crise et les conséquences qu'a celle-ci pour le tissu même de la vie sociale de nos pays. Je suis sûr que, sous votre conduite éclairée, nous saurons trouver à la présente session les moyens de surmonter la crise.

77. J'aimerais rendre hommage au Secrétaire général pour l'intérêt qu'il porte à la situation économique où se trouve l'Afrique depuis qu'il est entré en fonctions. Nous nous félicitons de l'initiative fort opportune qu'il a prise au début de l'année pour alerter la communauté internationale face à la rapide détérioration des conditions économiques et sociales en Afrique. Nous sommes sensibles au fait qu'il ait rendu visite à 17 pays africains au sud du Sahara entre janvier 1983 et février 1984 pour se rendre compte par lui-même de l'ampleur de la crise. Nous nous rappelons également avec satisfaction que, depuis lors, le Secrétaire général a créé un groupe consultatif de hauts fonctionnaires, présidé par le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale, au Siège des Nations Unies. La nomination du Secrétaire exécutif de la CEA en tant que son représentant spécial et l'ouverture d'un Bureau temporaire à Nairobi pour coordonner les activités portant sur les aspects d'urgence de la crise sont la preuve de son engagement à traiter de la grave situation actuelle des pays africains.

78. La crise économique et sociale que traverse aujourd'hui l'Afrique remonte à la crise du milieu des années 70. Nous voudrions rappeler qu'après la crise

de 1973-1974 de nombreux pays africains, à l'instar d'autres pays en développement importateurs de pétrole, ont continué à faire face à des difficultés grandissantes dans leur balance des paiements, à des termes défavorables de l'échange, à des problèmes de dettes, à des taux d'intérêt élevés, à une pénurie de devises, à des taux d'inflation élevés, à un chômage qui s'accroît rapidement et à bon nombre d'autres maux économiques. En outre, la croissance démographique en Afrique s'est poursuivie au taux de près de 3 p. 100 ou plus par an, rendant difficile pour les gouvernements africains d'assurer à leur peuple la nourriture, les soins de santé et autres services essentiels. C'est pourquoi l'Afrique, et en particulier l'Afrique subsaharienne, est devenue une région où sévissent la malnutrition, la maladie et la pauvreté. Ces problèmes ont été encore aggravés par la récession mondiale de 1980-1983, par la dégradation constante des relations économiques internationales et par la persistance de la sécheresse qui affecte la majorité des pays africains.

79. La sécheresse actuelle en Afrique est la plus grave que le continent ait éprouvée au cours des récentes années. Elle est répandue et persistante. Elle a contraint les gouvernements africains à détourner leurs maigres ressources du développement pour les affecter à l'importation d'aliments et à la prise d'autres mesures préventives. C'est ainsi que de nombreux gouvernements africains ont dû réduire de manière rigoureuse leur développement afin de pouvoir concentrer toute leur attention sur les mesures d'urgence destinées à satisfaire les besoins alimentaires de leur peuple. La situation alimentaire en Afrique subsaharienne est grave et exige une action internationale concertée. Etant donné que la nourriture est un besoin fondamental, ma délégation lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle réponde positivement aux demandes alimentaires pressantes de l'Afrique afin de sauver la vie de millions de personnes qui sont maintenant menacées par la famine persistante et éventuellement par la mort.

80. A cette fin, la question d'une aide alimentaire accrue exige une action immédiate et coordonnée. Ma délégation se félicite de l'attention dont cette question bénéficie grâce à de nombreux arrangements bilatéraux et multilatéraux. Nous sommes sûrs qu'elle recevra toute l'attention qu'elle mérite au cours de cette session de l'Assemblée générale. Mais cette aide est surtout une mesure à court terme. Pour les solutions à long terme, nous devons mobiliser, au plan national, subrégional, régional et international, les ressources et les techniques indispensables pour favoriser une production agricole plus importante en Afrique et pour étendre les exploitations rurales grâce à une irrigation extensive et au défrichement des terres. Au Kenya, par exemple, nous avons procédé à des recherches approfondies sur différents types de maïs et de graines à croissance rapide dans des conditions de pluviosité très faible. Nous avons également accompli des efforts en matière d'irrigation pour produire du riz, des cultures maraîchères et du coton. Mais nos moyens sont limités et, de même que tous les autres pays africains, nous avons besoin d'aide internationale supplémentaire en matière de financement et de formation technique pour accroître notre productivité agricole. Nous avons également besoin de ressources pour nous

aider dans nos programmes de reboisement et dans nos efforts visant à combattre la désertification.

81. La dépendance constante des pays africains en matière de commerce extérieur les rend perméables aux perturbations de l'environnement économique global. Les recettes à l'exportation des pays de l'Afrique subsaharienne dépendent de l'exportation d'un nombre limité de produits de base. Cela les soumet aux fluctuations des prix sur les marchés internationaux. C'est pourquoi les économies fragiles de ces pays ont été durement frappées par la récente récession et, notamment, par l'effondrement des prix des produits de base en 1980. Nous aimerions rappeler à cet égard que les prix des principaux produits de base à l'exportation tels que le cacao, le café, le cuivre, l'huile d'arachide et le sucre ont diminué de manière notable au cours de cette année. En 1983, les prix étaient encore au-dessous de leur niveau de 1979. La perte de devises étrangères qui en a résulté a été aggravée par la sortie de ressources destinées aux importations et au service de la dette. Cela a conduit à des déficits graves de la balance des paiements, ce qui est un facteur majeur de la crise actuelle de l'Afrique.

82. La perte de devises étrangères du fait de la dégradation des termes de l'échange a été aggravée par la stagnation et le déclin en termes réels de l'aide publique au développement et par la diminution du flux de capital net dans les pays africains. Cette tendance a contraint ces derniers à recourir à l'emprunt à des conditions commerciales au moment où les taux d'intérêt sur les marchés monétaires internationaux continuaient à s'élever. Et les conditions d'emprunt ont également continué de s'aggraver.

83. Entre-temps, l'endettement extérieur des pays africains a continué à augmenter, atteignant le chiffre record de quelque 150 milliards de dollars des Etats-Unis à la fin de 1983. La dette extérieure totale de l'Afrique a quintuplé au cours de la dernière décennie. La part globale représentée par le service de la dette a triplé pendant cette période. Ma délégation estime par conséquent que les pays africains seront au bord de la faillite si la communauté internationale ne vient pas à leur secours. Nous nous félicitons des initiatives prises récemment par certains Etats Membres de l'Organisation pour remédier au sort des pays africains. Nous nous félicitons également du nouveau Programme d'action pour l'Afrique mis au point par la Banque mondiale, qui prévoit la création d'une facilité annuelle de deux milliards de dollars pour appuyer les programmes de réforme dans notre région.

84. De même que pour l'alimentation et l'agriculture, la détérioration des termes de l'échange, l'accroissement des déficits de la balance des paiements et le fardeau croissant de la dette en Afrique exigent une action concertée afin de trouver des solutions d'urgence, à court, à moyen et à long terme. A cette fin, ma délégation souhaite appeler l'attention de l'Assemblée sur les propositions figurant dans le Mémoire spécial sur la crise économique et sociale en Afrique⁵ adopté par la Conférence des ministres de la CEA, responsables du développement et de la planification au cours de la dix-neuvième session de la Commission qui s'est tenue à Addis-Abeba au mois de mai 1984, et dans la Déclaration d'Addis-Abeba sur la dette extérieure des pays africains⁴, adoptée par les

ministres africains des finances, au mois de juin 1984. Ma délégation appuie ces deux documents et estime qu'ils devraient former la base de notre discussion sur cette question. Ce dont nous avons besoin, c'est de volonté politique et de souplesse dans la recherche de solutions urgentes qui permettraient de sauver la vie de millions d'Africains menacés par la crise ainsi que les pays africains qui sont au bord de l'effondrement.

85. Les gouvernements africains ont assumé la responsabilité première des mesures à prendre pour faire face à la crise. Dans mon propre pays, le Kenya, le gouvernement a mobilisé toutes les ressources dont il disposait pour faire face aux effets de la sécheresse. Le gouvernement a créé un fonds pour alléger la famine en mobilisant les ressources de toutes parts, et a également alloué une part importante de son budget à l'importation de vivres. Le Gouvernement du Kenya se félicite de la réponse positive apportée par la communauté internationale à son appel en faveur d'une assistance d'urgence.

86. Au niveau sous-régional, le Kenya, avec d'autres pays d'Afrique orientale et australe, a conclu un traité à Lusaka, en décembre 1981, créant une zone de commerce préférentielle pour la sous-région. Cette zone, qui compte 20 pays membres potentiels, est déjà opérationnelle. Son but est de mobiliser les ressources disponibles et de coopérer dans les domaines du commerce, de l'agriculture, de l'industrialisation, du transport et des communications. Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle étende son assistance bilatérale et multilatérale à des conditions favorables aux Etats membres de la zone, à titre individuel et collectif, afin de renforcer les divers domaines de la coopération sous-régionale.

87. Nous estimons que le Plan d'action de Lagos, adopté par les chefs d'Etat et de gouvernement africains à Lagos, en avril 1980, est un schéma pour le développement africain. Dans leur effort en vue de mettre en œuvre le Plan d'action de Lagos, les gouvernements africains ont mis au point à tous les niveaux des mesures permettant de s'attaquer à la crise économique et sociale grave. Mais l'ampleur et la complexité de la crise sont telles qu'ils ne peuvent y faire face seuls, sans l'assistance massive de la communauté internationale. A cette fin, nous prions les pays donateurs, et tous ceux qui sont en mesure de le faire, d'accorder toute l'assistance possible aux pays africains, indépendamment des raisons qui ont déclenché cette crise. Les gouvernements africains ont un besoin urgent d'une assistance bilatérale et multilatérale, sur une base sûre, prévisible et constante, afin de compléter et augmenter leurs efforts individuels et collectifs en vue de résoudre cette crise. Nous proposons que cette assistance vise à accroître le développement de tous les secteurs vitaux des économies des pays africains.

88. Puisque la plupart des problèmes qui se posent aux pays africains proviennent de la sécheresse, de déséquilibres structurels ou de causes extérieures, toute recommandation, pour avoir du sens, devrait envisager des solutions à long terme dans tous les secteurs vitaux afin que reprenne la croissance. C'est pourquoi ma délégation propose que l'Assemblée adopte un cadre de recommandations et de mesures orientées vers l'action tendant à mettre un terme à

la crise économique actuelle en Afrique. Le Kenya est disposé à participer pleinement à cette tentative avec d'autres délégations.

89. M. MIZERE (Malawi) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, comme vous le savez, ma délégation participe pour la première fois au débat général qui se déroule actuellement à l'Assemblée générale réunie en séance plénière, et c'est pourquoi je voudrais demander votre indulgence et me permettre de saisir cette occasion pour vous féliciter très sincèrement de votre élection unanime à la présidence de la trente-neuvième session de l'Assemblée générale. Ma délégation est particulièrement heureuse de vous voir occuper ce poste élevé. Nous sommes certains que votre grande expérience, votre dévouement à toute épreuve au devoir et votre attachement au fair-play dans un monde où la paix et la sécurité sont parfois menacées continueront de vous inspirer dans l'exécution de vos tâches. Votre pays et le mien sont des voisins immédiats et entretiennent des relations étroites, fraternelles et amicales. Ils ont une même culture et sont exposés aux mêmes influences de l'histoire et de la géographie qui ont forcé ces deux pays en 1953 à subir un contrôle politique et une exploitation économique exercés par un système fédéral méprisable au nom de la Fédération maintenant déchue de la Rhodésie et du Nyassaland.

90. Ma délégation voudrait s'associer aux chaleureuses félicitations adressées par d'autres délégations à votre prédécesseur, M. Jorge Illueca, pour la façon admirable et efficace dont il a dirigé les débats de la trente-huitième session de l'Assemblée générale.

91. Le Malawi souhaite très sincèrement et chaleureusement la bienvenue au Brunéi Darussalam en tant que 159^e Membre des Nations Unies.

92. Dans son rapport [A/39/594] le Secrétaire général a résumé de manière efficace et complète la situation économique critique qui règne en Afrique. Avec l'attention profonde qu'il ne manque jamais de témoigner pour l'Afrique, avec la hauteur de vues dont il fait preuve vis-à-vis de l'humanité et la clairvoyance avec laquelle il anticipe l'avenir, le Secrétaire général a mis le monde en garde dans un rapport au Conseil économique et social, en disant que

“la survie économique de nombreux pays d'Afrique est maintenant en jeu. Si la communauté internationale ne réagit pas avec rapidité et efficacité, les répercussions en seront très sérieuses pour l'Afrique. Mais ces répercussions seront également sérieuses pour le monde entier¹⁰.”

93. Deuxièmement, la Banque mondiale a fait remarquer dans son rapport annuel de 1984 que les pays de l'Afrique subsaharienne avaient été sévèrement affectés par l'aggravation du climat économique caractérisée par un ralentissement du commerce, par la baisse des prix à l'exportation et par des obligations envers un service de la dette en augmentation, et que la stagnation des niveaux de l'aide publique au développement a contribué à saper les tentatives faites par les gouvernements pour appliquer des réformes politiques difficiles. La Banque a signalé qu'une assistance étrangère accrue, notamment une assistance à des conditions de faveur, était absolument nécessaire au processus de réforme sur le plan politique. Elle a toute-

fois exprimé le regret que cette assistance accrue ne se soit pas manifestée.

94. Troisièmement, dans un rapport intitulé “La crise de la dette et l'économie mondiale”, un groupe d'experts du Commonwealth a mis clairement l'accent sur les difficultés économiques rencontrées par les pays en développement en général et sur les besoins économiques du continent africain en particulier.

95. Quatrièmement, le FIDA a souligné, dans son rapport annuel de 1983, que

“la situation de l'Afrique se caractérise par un fléchissement de la production vivrière par habitant. Depuis quelques années, cette région se ressent aussi de la baisse marquée des recettes provenant de l'exportation des produits de base. Par ailleurs, les importations de céréales alimentaires — notamment de produits tels que le blé pour lequel la propre capacité de production de la région est encore très limitée — sont en augmentation. Ces facteurs, s'ajoutant à l'accroissement de la demande de devises pour l'industrie comme pour le maintien de l'économie, ont eu des répercussions défavorables sur la balance des paiements de nombreux pays de la région.”

96. Enfin, les déclarations faites en séances plénières la semaine dernière, par certains représentants, confirment la gravité des problèmes économiques auxquels se heurte l'Afrique.

97. Lorsque les quatre rapports qui font autorité seront examinés avec les déclarations des représentants, ma délégation s'attend à ce qu'un consensus authentique apparaisse sur trois aspects : la nécessité d'une aide d'urgence; une aide à long terme pour le continent; et le rôle que les Etats africains eux-mêmes devraient jouer pour enrayer la tendance à la baisse à laquelle on assiste dans la plupart de leurs économies. Un aspect fréquemment mentionné, en séance plénière, concerne la production alimentaire, sa distribution et sa conservation, ainsi que la nécessité de créer des stratégies pour faire face aux impondérables climatiques.

98. C'est compte tenu de ce tableau sombre et troublant de l'Afrique que je voudrais parler de mon pays, qui est membre du Groupe des Etats d'Afrique australe à l'Organisation des Nations Unies.

99. Le Malawi, comme l'Assemblée le sait, est un pays enclavé qui ne possède pas de minerais économiquement exploitables. Ses principales exportations sont le tabac, le thé, le sucre, l'arachide et le coton. Malgré son entière dépendance de l'agriculture, le Malawi a pu connaître une croissance économique et bénéficier d'excédents alimentaires, grâce à un climat favorable et à une main d'œuvre abondante qui a foi dans l'unité, la loyauté, l'obéissance et la discipline. Par ailleurs, la politique économique du Gouvernement du Malawi a permis au peuple de ce pays de subvenir à des besoins élémentaires : alimentation, logement et vêtements. En février dernier, le Gouvernement du Malawi a dit au monde :

“L'objectif principal de la politique de développement du Malawi consiste à continuer d'élever le niveau de vie de toute la population sur la base de la pleine participation au processus de développement et de la répartition équitable des bénéfices en découlant. Fort de cet objectif, le peuple du Malawi

est fermement convaincu que c'est à lui qu'incombe au premier chef la responsabilité de la mise en œuvre fructueuse du programme de développement envisagé."

100. Il convient de noter que le Gouvernement du Malawi a donné la priorité à l'amélioration du niveau de vie de la population des zones rurales. Etant donné que la majorité de la population vit dans les zones rurales, le Malawi a tout fait pour favoriser le développement de ces régions et améliorer le niveau de vie de ses habitants. L'objectif principal est de faire bénéficier une plus grande fraction de la population rurale des avantages économiques et sociaux, d'accroître l'infrastructure économique et sociale et de faire participer plus directement la population à l'économie monétaire. Cette approche fondamentale dépend dans une large mesure des aspirations des communautés rurales et de leur volonté de contribuer, par leur travail et leurs ressources, aux projets d'autosuffisance. Le développement des techniques rurales est encouragé par la fourniture de moyens de formation nécessaires à l'autosuffisance. Des comités de district et des organisations bénévoles participent déjà activement à la promotion de projets d'autosuffisance destinés à améliorer le niveau de vie des populations rurales tandis que le Gouvernement du Malawi encourage leurs efforts en octroyant des fonds et en fournissant une aide technique.

101. C'est dans ce contexte que la Banque mondiale a indiqué que le Malawi a connu une croissance de son produit national brut de 3 p. 100, voire plus, en 1983 et dispose d'un excédent alimentaire qu'il vend à ses voisins ou à d'autres Etats d'Afrique. De plus, le Secrétaire général a confirmé dans son rapport que le Malawi dispose d'un excédent alimentaire.

102. Mon pays connaît cependant des goulets d'étranglement dus aux transports, aggravés par le fait qu'il est enclavé, comme je l'ai dit précédemment, et il a donc besoin d'un apport substantiel de fonds étrangers pour maintenir le rythme de développement des zones rurales, améliorer l'infrastructure existante, notamment en matière de transport, dispenser une formation aux Malawiens dans des domaines aussi divers que la médecine, l'ingénierie, l'architecture et la comptabilité, et pour mettre en œuvre un programme de stabilisation convenu avec le FMI et un crédit d'ajustement structurel avec la Banque mondiale.

103. On s'accorde généralement à reconnaître en Afrique que l'aide au développement doit permettre aux Etats africains de maîtriser leurs problèmes économiques. Mais pour qu'il en soit ainsi, l'Afrique a besoin de recevoir une assistance technique et financière bilatérale des pays industrialisés et une aide multilatérale d'institutions internationales telles que la Banque mondiale et ses institutions spécialisées, la Communauté économique européenne, etc.

104. Il pourrait être considéré comme acquis que, dans les couloirs des Nations Unies, dans les principales commissions et sous-commissions, au Conseil de sécurité et dans d'autres instances des Nations Unies, les Etats Membres s'expriment en termes d'affrontement idéologique, d'affiliations continentales, de loyauté régionale et d'affinités culturelles. Il existe cependant un dénominateur commun qui nous unit les uns aux autres, à savoir que "nous sommes faits les uns pour les autres" et partageons un même

destin. Utiliser le sort économique de l'Afrique comme prétexte à des récriminations ou à une condamnation ne peut être qu'improductif, alors qu'oublier nos intérêts divers en faveur d'un objectif commun d'aide à l'Afrique est une entreprise généreuse. C'est dans ce contexte que ma délégation tient à s'associer aux appels lancés en cette Assemblée pour venir en aide à l'Afrique. Les propositions spécifiques qui ont été jusqu'à présent avancées peuvent se résumer de la sorte.

105. En premier lieu, malgré leurs réserves bien connues, les pays industrialisés accepteraient peut-être encore de coordonner leurs efforts et d'accroître leurs contributions à l'IDA dont les termes et les conditions d'aide sont raisonnables.

106. En deuxième lieu, ma délégation est heureuse de noter la référence faite à la Déclaration économique publiée à Londres, en juin dernier [A/39/304, annexe], par les sept pays industrialisés — le Canada, la France, le Japon, la République fédérale d'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni et les Etats-Unis. Nous sommes convaincus que le contenu de la Déclaration sera réexaminé à la lumière de la situation économique qui règne à l'heure actuelle en Afrique et que la plupart des recommandations, voire toutes, seront mises en œuvre.

107. En troisième lieu, la communauté mondiale devrait examiner l'éventualité d'apporter une aide technique afin d'enrayer la désertification et de fournir des denrées alimentaires aux pays éprouvés par la sécheresse et aux millions de réfugiés en Afrique.

108. En quatrième lieu, les pays créditeurs sont priés d'examiner la possibilité de transformer en dons leur aide publique au développement.

109. En cinquième lieu, les pays enclavés et les pays les moins développés lancent un appel au monde entier pour qu'il les aide à créer de petites industries rurales afin de consacrer leurs matières premières à usage local et à l'exportation, et à partager leurs connaissances techniques. Les Etats côtiers doivent s'efforcer de faciliter le transport des exportations et des importations des pays sans littoral.

110. En sixième lieu, les pays industrialisés sont priés de fournir leur appui et leur coopération afin de revitaliser le commerce mondial en réduisant le protectionnisme et les mesures susceptibles de faire obstacle à la croissance de l'économie de l'Afrique.

111. Enfin, ma délégation souhaite attirer l'attention sur la nécessité pour les pays industrialisés, en particulier, et pour la communauté internationale, en général, d'examiner le rapport du Groupe d'experts du Commonwealth selon lequel la priorité doit être donnée à une série particulière de mesures destinées à aider les pays en développement à faible revenu, notamment en Afrique. Certaines de leurs recommandations peuvent être résumées ainsi : réactiver le Fonds d'affectation spéciale et le compte de bonification d'intérêts du FMI pour promouvoir le financement à faible intérêt et à moyen terme de la balance des paiements des pays à faible revenu qui éprouvent de grandes difficultés à utiliser le financement à des taux d'intérêts normaux, aux conditions élevées et à court terme du FMI. Il faut reconnaître que, si le crédit du FMI d'une nature appropriée est souhaitable, dans la plupart des pays à faible revenu, le caractère structurel

et essentiellement à long terme des ajustements oblige la Banque mondiale à jouer un rôle central dans le financement extérieur des ajustements, en coopération avec des banques régionales. Une augmentation réellement notable de l'aide publique au développement est nécessaire, dont la plus large part doit être destinée aux pays les plus pauvres, ainsi qu'un renforcement du programme de prêts. A cet égard, il faudrait accorder une attention urgente à la fourniture de ressources supplémentaires à l'IDA pour éviter une réduction importante des courants de capitaux multilatéraux vers les pays à faible revenu. Les engagements à l'égard de l'aide publique au développement en vue de la suppression de la dette publique des pays les plus pauvres et de la fourniture d'une assistance notable aux autres pays en développement à faible revenu doivent être appliqués. Un allègement substantiel de la dette des pays à faible revenu doit être apporté sous diverses formes : prolongement des périodes d'échéance, délais de grâce, baisse des taux d'intérêt, réaménagement de leur dette publique sur plusieurs années, par l'intermédiaire du Club de Paris. Les procédures de réaménagement de la dette doivent être modifiées afin d'accorder une plus grande attention aux nouveaux courants de capitaux. Il faut, en particulier, envisager une méthode coordonnée visant à favoriser un nouveau réaménagement de la dette à des conditions de faveur et à assurer que la prime d'assurance pour l'exportation de crédits est promptement restituée. Enfin, il faut améliorer la gestion nationale, notamment la gestion de la dette. Les institutions internationales peuvent jouer un rôle utile en fournissant une assistance technique pour la mise au point de systèmes de gestion de la dette dans les pays à faible revenu.

112. Ma délégation est consciente du fait que de nombreuses différences économiques, sociales, culturelles et politiques existent entre la plupart des Etats Membres. Certains observateurs doivent avoir une vision tout à fait simple de l'Afrique et doivent se sentir séparés d'elle par la distance que mettent le temps et l'espace entre eux et les rivières, les lacs, les mers du monde et les profondeurs de l'océan Indien, de l'océan Pacifique et de l'océan Atlantique. Mais pour les représentants qui assistent aux séances plénières, l'Afrique est un membre interdépendant de la famille économique internationale qui a grandement besoin de l'aide des donateurs potentiels et traditionnels. Ce matin, nous partageons tous ici les mêmes préoccupations. Nous souhaitons tous aider l'Afrique à satisfaire ses besoins financiers; nous voulons tous ouvrir les marchés mondiaux à ses exportations, réduire la charge intolérable de la dette internationale, donner de la nourriture aux réfugiés et aux victimes de la sécheresse, enrayer la désertification, pallier les difficultés rencontrées par l'Afrique dans le domaine des transports et supprimer ou contrôler les trois ennemis mortels des pays en développement, à savoir la pauvreté, l'ignorance et la maladie.

113. Pour terminer, ma délégation voudrait saisir cette occasion pour remercier plusieurs pays qui ont dit aujourd'hui, ici, qu'ils avaient envoyé des produits alimentaires aux affamés de l'Afrique et ceux qui ont obligeamment aidé et continuent d'aider mon pays à mettre en application ses programmes de développement. C'est ainsi que, en toute indépendance politique, notre développement économique s'est accru,

croissance dont le Malawi en tant que peuple, en tant que gouvernement et en tant que nation a tiré profit.

114. Ma délégation estime que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies sont là pour accomplir de grandes choses et sont attachés au service de l'humanité. Nous lançons un appel à tous les donateurs potentiels et traditionnels pour qu'ils aident l'Afrique. Nous sommes convaincus que, lorsqu'elle a la volonté politique de donner, le désir de faire des accommodements, la patience de discerner et la volonté de réussir, la communauté mondiale est capable de fournir une assistance généreuse à l'Afrique qui fait face à des pénuries alimentaires dans certaines régions du continent, à des difficultés financières, au déséquilibre de sa balance des paiements, à une sécheresse dévastatrice, à la faim, à la désertification, à des problèmes de transport et à des pénuries de médicaments pour les malades.

115. M. BENJELLOUN (Maroc) : Pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire comme point central à son ordre du jour l'examen de la situation économique critique en Afrique. La communauté internationale apprécie à sa juste valeur le fait que la tragédie africaine soit examinée au niveau de l'Assemblée plénière et que le Japon ait été désigné, en la personne de M. Kobayashi, en qualité de coordonnateur du Groupe de travail sur la situation économique en Afrique.

116. L'Assemblée générale avait déjà reconnu dans le passé que l'Afrique était le plus défavorisé des continents en développement. Notre débat d'aujourd'hui indique clairement que l'Afrique, qui connaît en l'occurrence la crise économique et sociale la plus grave de notre histoire contemporaine, s'est engagée dans un processus pernicieux de sous-développement accéléré. La conjugaison de calamités naturelles particulièrement graves, de séquelles de l'héritage historique, de certains effets dévastateurs de l'environnement international et de causes spécifiquement endogènes a transformé notre région en continent globalement sinistré.

117. Les fléaux de la sécheresse et de la désertification qui ravagent aussi bien les régions sahariennes de l'Afrique occidentale et de la zone soudano-sahélienne que les pays de l'Afrique orientale et australe sont sans précédent dans l'histoire du xx^e siècle. De vastes régions de notre continent sont ainsi entraînées dans une spirale de déclin de l'activité économique, de désertification accélérée et de famine auto-entretenu, où la vie des hommes se résume en une lutte désespérée pour la simple survie dans le dénuement le plus total. Autant dire que, dans ces circonstances, la lutte en faveur du développement économique et social ne va pas forcément de soi pour des populations qui vivent dans des conditions infra-humaines dont la précarité défie l'imagination.

118. La communauté internationale reconnaît désormais que malgré son potentiel économique considérable, l'Afrique demeure non seulement le continent le plus sous-analysé et le plus sous-équipé, mais également le plus sous-développé de la planète. L'Afrique compte, en effet, les trois quarts des pays les moins avancés dans le monde et plus des deux tiers des pays en développement sans littoral, tandis que les

quatre cinquièmes de ses pays sont agressés par la sécheresse et la désertification.

119. En outre, plus de la moitié des pays de cette région font face à des déficits vivriers critiques, au point que 150 millions d'Africains souffrent, en l'occurrence, d'une famine extrême, de malnutrition, souvent de graves pénuries d'eau potable et se trouvent les victimes désignées des épidémies qui ont refait leur sinistre apparition.

120. L'Afrique est la région la moins industrialisée du monde, avec les plus faibles performances dans la production mondiale des produits de la métallurgie, de l'industrie mécanique, ainsi que du commerce des articles manufacturés. A cet égard, la CEA considère que dans la majeure partie des pays africains l'industrie constitue encore une enclave partiellement étrangère et partiellement urbaine dans un vaste océan d'arriération rurale. Cette industrie comporte par ailleurs une vaste collection hétérogène d'unités onéreuses, qui sont très souvent devenues la cause d'une véritable hémorragie de devises.

121. En même temps, le continent africain enregistre le sinistre record mondial de réfugiés et de personnes déplacées, connaît l'un des plus bas niveaux d'alphabétisation et de formation dans le monde, ainsi que les structures les plus rudimentaires dans les domaines de la santé et du logement, avec pour conséquence le taux le plus élevé de mortalité infantile et les conditions les plus précaires pour les catégories vulnérables au sein des populations sinistrées. Dans une étude sur les ressources humaines, publiée en 1983 par le PNUD, on peut lire notamment que 80 p. 100 des Africains n'ont pas accès à des services médicaux modernes, 91 p. 100 des populations en zone rurale n'ont pas d'eau potable à proximité de leur foyer, 71 p. 100 des personnes âgées de 25 ans et plus n'ont jamais reçu d'instruction, et que 45 p. 100 des Africains sont sans travail ou en chômage partiel.

122. Au surplus, l'action des gouvernements africains, malgré les réformes courageuses qu'il ont apportées pour assainir leur économie, est inhibée par l'ampleur du service de la dette, qui représente actuellement en moyenne près de 25 p. 100 des recettes d'exportation, voire plus de 50 p. 100 dans certains cas. Nos efforts sont également découragés par les proportions insoutenables de la détérioration générale des termes de l'échange et par l'effondrement brutal du prix des produits de base, lequel n'a pas connu d'équivalent au cours des 40 dernières années. Enfin, l'aide publique au développement à destination de l'Afrique a décliné en termes réels au cours des années 1980 tandis que les investissements privés étrangers sont demeurés pratiquement négligeables dans l'ensemble du continent.

123. Les chiffres accablants que je viens d'énumérer montrent combien il est facile de jeter l'anathème sur le continent africain quand sa cause véritable et ses réalités brutales sont ignorées ou méconnues.

124. Si j'ai autant insisté sur les aspects multiples de la crise profonde que traverse notre continent, ce n'était nullement pour conforter l'hypothèse d'une fatalité inexorable. Ce n'était pas non plus pour justifier le simple redéploiement de l'aide existante au détriment d'autres régions en développement. Au contraire, c'était pour mettre en lumière la nécessité d'une

approche globale durable et coordonnée en vue de porter les secours d'urgence aux populations africaines sinistrées, tout en empêchant une aggravation ultérieure de la situation; de jeter les bases de la croissance économique en agissant sur les facteurs négatifs de l'environnement international; et d'amorcer le processus de développement de l'Afrique, en particulier subsaharienne, en accordant une attention spéciale aux pays les moins avancés sur le continent.

125. A cet égard, le Royaume du Maroc considère que la meilleure façon de conjuguer les politiques nationales, l'aide de la communauté internationale et la contribution du système des Nations Unies pour mettre en valeur les ressources africaines réside dans la mise en œuvre effective du Plan d'action de Lagos qui constitue la charte par excellence pour le développement économique et social de toute l'Afrique.

126. En effet, tout le monde sait que les terres et les mers africaines, qui représentent plus du quart de la superficie mondiale, contiennent d'immenses ressources naturelles et humaines qui, de toute évidence, constituent un potentiel économique considérable pour la coopération internationale. Tout le monde sait qu'en Afrique une très faible proportion des richesses halieutiques existantes sont actuellement exploitées, qu'un pourcentage dérisoire du potentiel hydraulique est utilisé et que les richesses minières que recèle le continent sont hors de proportion avec les capacités locales de valorisation. Quant au potentiel agricole en Afrique, il est admis que la technologie existante liée à la production alimentaire et à la fertilisation des sols, l'élimination des contraintes institutionnelles internes et la mobilisation des ressources nécessaires par la communauté internationale permettraient la réalisation à brève échéance de l'autosuffisance alimentaire en Afrique et, partant, contribueraient grandement à l'élimination de la faim dans le monde d'ici à la fin du siècle.

127. A cet égard, je crois utile de réitérer que, pour soulager la situation économique critique de l'Afrique, l'action de longue haleine que suppose l'ampleur de ce défi sans précédent dépasse la portée des aides d'urgence ou du saupoudrage de projets, même bien conçus et correctement exécutés.

128. En outre, la solidarité de toute la communauté internationale et du système des Nations Unies est nécessaire de toute urgence pour assister les pays d'Afrique, sans distinction de régime économique et social. Car s'il est vrai qu'il n'y a pas de différence à établir entre une disette de droite et une famine de gauche, au contraire, une distinction sera faite entre ceux qui utilisent la crise africaine comme prétexte pour exacerber les querelles qui agitent ordinairement notre monde et ceux qui transcendent tous les clivages pour porter sur le terrain l'expression de leur solidarité.

129. Nous assistons à une marginalisation croissante de l'Afrique, en particulier subsaharienne, par rapport à la vie économique et à la coopération internationale. Cette marginalisation risque de s'accroître tout au long de la présente décennie et, dès lors, il est fort à craindre qu'à moins d'une action structurelle d'envergure menée à l'échelle internationale cette région déjà économiquement sinistrée ne soit promise à un avenir politiquement chaotique et à de dramatiques tensions sociales. Voilà pourquoi il est urgent qu'au cours de la présente session une attention spéciale soit réservée

vée à l'Afrique et à ses régions les moins avancées afin de renverser la tendance qui se dessine pour notre continent, à savoir celle d'un bannissement progressif du processus économique mondial.

130. L'Afrique souffre déjà de ce mal inqualifiable qui a pour nom l'*apartheid* — *apartheid* politique qui sévit depuis trop de temps au sud de notre continent. Il serait intolérable que l'Afrique ait à endurer dans les temps prochains un autre *apartheid*, économique celui-là, et de dimension continentale.

131. L'Afrique solidaire va proposer à l'Assemblée, avec l'appui des pays membres du Groupe des 77, une déclaration orientée vers l'action sur la situation économique africaine, déclaration qui doit se caractériser aussi bien par son réalisme que par le sens élevé des responsabilités qui l'inspire. C'est par son adoption unanime et sa mise en œuvre complète que la communauté internationale agira conformément aux idéaux qui inspirent la Charte des Nations Unies afin de conjurer ce désastre de dimension internationale. Notre espoir est grand de voir toute l'humanité surmonter l'un des plus grands défis de notre temps, car nous sommes persuadés que le monde développé ne saurait se rendre coupable de non-assistance à un continent en danger.

132. M. NETANYAHU (Israël) [*interprétation de l'anglais*] : Lorsque, il y a plus d'un siècle et demi, Thomas Malthus publiait ses sombres observations sur la croissance de la population supérieure à celle des ressources alimentaires, il voyait avec inquiétude la fin de l'humanité même. Or nous savons maintenant que Malthus se trompait totalement. L'humanité durera. Mais c'est pour nous un mince réconfort car nous devons maintenant régler la question de la misère réelle, immédiate et concrète de centaines de millions d'hommes, de femmes et d'enfants.

133. Chaque jour, 500 millions de personnes, soit 14 p. 100 de la population mondiale, doivent supporter non pas ce qu'on peut facilement appeler la faim — et je ne parle pas ici de ce que l'on appelle communément la "faim tenaillante", mais du genre de faim qui empêche virtuellement tout mouvement physique ou toute activité mentale, une faim dont les victimes subsistent dans une zone incertaine entre la vie et la mort, consacrant chaque heure de la journée à la recherche d'une bouchée de pain.

134. Aujourd'hui nous avons à faire face à un problème immédiat en Afrique. Mais la crise qui retient soudainement l'attention existe depuis plusieurs années. Concurrément à l'augmentation astronomique du coût de l'énergie au cours de la dernière décennie, la production alimentaire en Afrique a diminué de 15 p. 100. Le taux de la mortalité infantile est 10 fois supérieur à celui des pays développés. L'espérance de vie n'augmente plus. De plus en plus de ressources doivent être consacrées aux seules fins de maintenir les gens en vie, au niveau le plus bas de subsistance. Malgré cela des milliers et des milliers de personnes meurent de faim chaque semaine.

135. La seule façon d'atténuer quelque peu cette situation est l'envoi de nourriture, de quelque provenance que ce soit. A court terme, il n'est pas d'autre moyen pour limiter les souffrances endurées. Aujourd'hui, je peux dire que mon gouvernement a préparé un envoi de produits à base de protéines et des médi-

caments à destination de l'Ethiopie et des autres régions d'Afrique frappées par la famine. En deuxième lieu, le Bouclier-Rouge de David, l'équivalent israélien d'organisations comme la Croix-Rouge, va lancer une campagne afin de recueillir des fonds en Israël destinés à nourrir, vêtir et soigner les populations démunies d'Afrique. Nous pensons que deux types d'aide, public et privé, doivent être envisagés dans cette campagne et que cette aide doit émaner du plus grand nombre possible de pays malgré leurs propres difficultés économiques.

136. Mais qu'en est-il des mesures autres que celles à envisager dans l'immédiat ? Car, à cette année succédera une autre année, puis une autre, et la situation sur le plan alimentaire, de toute évidence, ne s'améliorera guère. Elle sera même vraisemblablement plus mauvaise. Nombre d'êtres humains, des millions, sont susceptibles de mourir de faim.

137. Au-delà des envois immédiats, que peut-on faire maintenant pour éviter que de telles calamités ne deviennent un trait permanent de la vie africaine, accepté progressivement — et de façon horrible — d'un haussement d'épaule fataliste. Déjà, pour cet effort à envisager à moyen terme le temps n'est plus à davantage de conférences, à davantage de résolutions, à davantage d'expressions de compassion. Il faut agir.

138. Que peut-on faire ? Récemment, de nombreuses propositions intéressantes ont été avancées du haut de cette tribune. Plusieurs d'entre elles l'ont été dans le cadre de forces démographiques et macro-économiques telles que l'énorme dette internationale et la diminution du prix des produits de base, éléments qui ont rendu le problème si aigu ces dernières années, en Afrique. Je n'ai pas l'intention de répéter ce qui a déjà été dit ici. Je voudrais simplement attirer l'attention sur les mesures d'ordre pratique qui permettraient d'accroître la production alimentaire et d'utiliser plus judicieusement ce qui sera produit dans les années à venir.

139. Le Ministre israélien de l'agriculture a récemment préparé une étude intitulée "Le défi de la production alimentaire mondiale". Cette étude souligne que si le taux de croissance de la population se poursuit au rythme actuel, en l'an 2000 nous aurons besoin d'au moins 60 p. 100 de nourriture supplémentaire. Et cela non pas dans un siècle, mais dans à peine une décennie et demie. Mais l'étude souligne également que, même avec une amélioration très modeste des méthodes agricoles, le double de la population mondiale de 1975 pourrait, à ce moment-là, être nourri et que, grâce à une amélioration modérée, c'est une population quadruple qui pourrait être nourrie. Cependant, avant d'arriver à ce résultat, plusieurs problèmes extrêmement importants doivent être résolus.

140. Premièrement, il faut stopper l'érosion du sol et la désertification de terres jadis arables. Nous devons diffuser des informations concernant les effets nuisibles de certaines méthodes agricoles et la destruction de forêts et de sous-bois.

141. Deuxièmement, nous devrions favoriser la méthode dite de "double récolte" en vertu de laquelle la terre enssemencée pour des cultures non alimentaires, comme le coton, est utilisée à nouveau à des fins alimentaires. Cette méthode peut être favorisée grâce

aux progrès récents réalisés dans le domaine des engrais organiques et artificiels.

142. Troisièmement, nous devons faire face au problème de perte après récoltes, qui représente souvent de 30 à 40 p. 100 des pertes totales. Des stockages défectueux et prolongés de céréales et autres denrées alimentaires exposent ces dernières à la pourriture et aux rongeurs. On pourrait remédier à ce gaspillage en adoptant des techniques de simple réfrigération et de lutte contre les parasites et en accordant la plus haute priorité au transport rapide des récoltes du champ vers le marché.

143. Quatrièmement, nous devons surmonter le problème de l'eau non pas seulement en encourageant de nouvelles méthodes d'irrigation telles que celle du goutte-à-goutte mais également en développant de nouveaux points d'eau grâce à des prospections géologiques améliorées et à l'adoption, lorsque cela est possible, de programmes de dessalement.

144. Cinquièmement, les sociétés rurales doivent être encouragées à envisager les récoltes dans la perspective des marchés, non seulement pour la consommation locale mais également pour l'exportation. Cela signifie que, parfois, il faut renoncer aux récoltes traditionnelles et envisager des récoltes nouvelles plus rentables. On ne peut maintenir la production avec succès sans tenir compte des consommateurs éventuels.

145. Sixièmement, nous devons redonner à l'exploitant agricole la place honorable qui était la sienne dans la société afin que ceux qui envisagent actuellement d'abandonner la terre et de se précipiter vers les villes puissent rester sur cette terre et, au lieu de rejeter l'agriculture, la considèrent avec un respect renouvelé.

146. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une vaste campagne et non pas simplement d'une attention sporadique — une campagne appuyée par les gouvernements qui, quelles que soient leurs divergences d'ordre politique et idéologique, devraient oublier ces divergences au profit de l'effort à réaliser. Cela exige que l'on fasse porter son attention sur tous les détails et sur toutes les mesures, si minimes soient-elles, susceptibles de permettre une amélioration, ce qui, en dernier ressort, décidera du succès ou de l'échec de notre entreprise.

147. Enfin, pour réaliser des progrès il est indispensable de former davantage de personnes à des méthodes efficaces d'agriculture. Les pays qui ont su maîtriser ces techniques se doivent de faire bénéficier les autres de leur expérience en envoyant leurs propres experts à l'étranger et en aidant à la formation de ceux qui viennent chez eux dans ce but.

148. Je représente un petit pays dépourvu de ressources naturelles. L'un de nos principaux problèmes a été précisément celui de la production alimentaire. Etant donné la nature semi-aride de notre terre, nous avons dû apprendre à utiliser au maximum l'irrigation, voire à développer de nouvelles méthodes. Des généticiens spécialisés dans les plantes sont parvenus à mettre au point de nouvelles variétés qui produiront des récoltes plus abondantes dans une région donnée. Nos savants travaillent actuellement à la production de céréales riches en protéines susceptibles de sub-

venir aux besoins alimentaires dans les régions où les protéines sont rares.

149. Par le passé nous avons bien volontiers partagé les fruits de notre expérience et de nos connaissances avec d'autres, surtout avec les nations d'Afrique. Nous le faisons aujourd'hui encore. Actuellement, Israël coopère avec près de 50 pays dans le monde dans le domaine de l'agriculture et dans des domaines connexes tels que les ressources en eau, le développement rural et la santé publique. Notre expérience qui consiste à transformer la terre semi-aride en terre arable fertile ne remonte pas à des siècles, ni même à des décennies; elle est toute nouvelle et se poursuit actuellement. Nous pensons que cette expérience pourrait être bénéfique non seulement aux pays frappés par la famine mais également aux pays industrialisés donateurs, dont l'aide généreuse pourrait être accrue en travaillant avec nous.

150. Nous voudrions surtout partager notre expérience avec ceux qui pensent qu'une telle coopération pourrait leur être d'une utilité directe. Nous offrons à tous les pays, quelles que soient les relations politiques qu'ils entretiennent avec nous, de partager les fruits de nos propres efforts dans le domaine de la production alimentaire. Nous sommes prêts à établir des contacts immédiats avec ces pays afin d'étudier leurs problèmes spécifiques relatifs à la famine et à la sécheresse.

151. Personne ne peut prétendre plus longtemps ignorer la famine de plus en plus tragique qui touche le monde. On ne peut pas dire non plus, comme on l'a fait pour d'autres tragédies au début du siècle, qu'"on ne peut rien y faire". Certes les difficultés sont grandes, mais cela ne signifie pas qu'elles soient insurmontables. Nous devons nous méfier d'un fatalisme qui devient acceptation. La compassion ne suffit pas. Ce qu'il faut maintenant, c'est la volonté résolue d'agir, la volonté de transcender, pour cette cause, tout ce qui nous divise.

La séance est levée à 13 h 15.

NOTES

¹ Plan d'action de Lagos en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique, adopté par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, à sa deuxième session extraordinaire, tenue à Lagos les 28 et 29 avril 1980.

² *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, Nairobi, 10-21 août 1981* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.24), chap. I, sect. A.

³ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins développés, Paris 1^{er}-14 septembre 1981* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.I.8), première partie, sect. A.

⁴ E/1984/110/Add.1, annexe.

⁵ E/1984/110, annexe.

⁶ *Common Crisis North-South : Cooperation for world recovery, La Commission Brandt 1983* (Cambridge, Massachusetts, The MIT Press), p. 9 et 10.

⁷ Voir E/1984/68, par. 7.

⁸ Voir E/1984/110, annexe, par. 3.

⁹ E/1984/68, par. 36.

¹⁰ *Ibid.*, par. 6.